



Aujourd'hui, 26 février 2007, deux ans après l'implosion de l'immeuble, les personnels nantais du Tripode (INSEE, MAE, Trésor Public) sont à nouveau dans l'action pour exiger une véritable reconnaissance de leur exposition à l'amiante.

Depuis de nombreuses années, chaque avancée obtenue, l'a été par leur mobilisation et leur lutte : évacuation du Tripode, mise en place d'un suivi médical spécifique, reconnaissance de maladie professionnelle pour des agents malades ou décédés, étude épidémiologique et plus récemment le classement en « secteur 3 » de 72 agents de l'INSEE.

Depuis de nombreuses années, l'administration ment et dénature la réalité : en 92, 93, aucune administration n'a reconnu avoir évacué l'immeuble à cause de l'amiante alors que celui-ci en contenait 400 tonnes... !!! Depuis 93, un agent exposé à l'amiante sur 2 n'a bénéficié d'aucun suivi médical. Aucun contrôle n'a été exercé sur la qualité des examens réalisés et sur leur utilité pour le dépistage des stigmates d'exposition. A chaque nouveau cas, la reconnaissance de maladie professionnelle est un véritable parcours du combattant pour la victime ou ses proches. L'impact de l'exposition, révélé par l'étude épidémiologique est aujourd'hui systématiquement nié par l'administration...

Devant un tel mépris et suite à un nouveau refus du MINEFI lors du groupe ministériel amiante du 12 février à Bercy, l'intersyndicale a proposé aux personnels concernés d'occuper la Direction Régionale de l'INSEE le 26 février pour exiger des Ministres :

- la reconnaissance de site amianté ou tout autre dispositif administratif équivalent pour les personnels.
- un suivi médical utile, efficace et de qualité et les moyens correspondants

Par la présente, les secrétaires des sections SUD Trésor ainsi que leurs adhérent(es) expriment leur entière solidarité avec l'action des personnels nantais du Tripode et exigent que leurs revendications soient immédiatement et totalement satisfaites.

Ils exigent que la DGCP tant au niveau national que local se saisisse du problème et œuvre à une issue favorable pour les personnels.

Ils exigent que la Direction locale procède au plus vite au recensement des personnels du Trésor public qui ont travaillé en salle machine, participé aux opérations de connectique ou signalé une activité de ménage, d'entretien ou de sécurité dans le questionnaire Sépia en vue de leur classement en secteur III conformément aux dispositions du CHS départemental Finances du 13 avril 2006.

La DGCP a sciemment exposé ses personnels aux dangers mortels de l'amiante pendant des années et en toute connaissance de cause. Il serait aujourd'hui totalement incompréhensible - au vu du crime social majeur que représente le scandale de l'amiante en France et dans le monde - qu'elle ne prenne pas immédiatement la mesure de ses responsabilités et n'agisse pas pour réparer les préjudices dont sont victimes ses agents.